

**CALQ**



**Bienvenue**

**Forum**

**13 février 2020**



## Partie « statutaire »

- Evènements intervenus dans le champ d'activité de la CALQ depuis le 26.10.2017
- Activités de la CALQ depuis le 26.10.2017
- Fonctionnement futur de la CALQ
- Adaptation de la charte
- Reconduction et renforcement du comité exécutif

**CALQ**



**Forum**

## **Evènements intervenus**

- **Disparition d'associations membres**
- **Manque d'intérêt de certaines associations**
- **Remise en question du fonctionnement de la CALQ**



## Partie « statutaire »

- Evènements intervenus dans le champ d'activité de la CALQ depuis le 26.10.2017
- **Activités de la CALQ depuis le 26.10.2017**
- Fonctionnement futur de la CALQ
- Adaptation de la charte
- Reconduction et renforcement du comité exécutif



## **Réunions du comité exécutif**

- 19 séances depuis le 26.10.2017 (dont un week-end « réflexion transports »)

## **Rencontre Ouest-lausannois**

- Tentative d'un document commun sur le thème des transports

## **Participation**

- GC-SC du PDI ( 20.2.2019)



## Autres activités

- Bergières : Rénovation des immeubles
- Bussigny : Remise en question de l'association
- Adhésion « Esprit de quartier » et « Lac-Harpe »
  
- Malley : Stand-by ?
- Montelly : Oppositions chemin du Couchant
- Rolle : Référendum PPA « Gare du Nord – Schenk »
- Tolochenaz : Résultat de la votation référendaire; dissolution de la CiTol au profit de « Présence citoyenne »
- Villeneuve : AG du 22 novembre 2016, litige autour de la nouvelle ligne de bus Villeneuve-gare - Rennaz

## Bilan intermédiaire



## Partie « statutaire »

- Evènements intervenus dans le champ d'activité de la CALQ depuis le 26.10.2017
- Activités de la CALQ depuis le 26.10.2017
- **Fonctionnement futur de la CALQ**
- Adaptation de la charte
- Reconduction et renforcement du comité exécutif



## Fonctionnement à la demande

- Réunions du Comité exécutif selon nécessité
- Blog en plus du site Web pour communiquer
- **Rester en « vie »** car le canton nous a reconnu comme interlocuteur
- Motiver les associations pour s'investir à la CALQ

**Votre avis ?**





## Partie « statutaire »

- Evènements intervenus dans le champ d'activité de la CALQ depuis le 26.10.2017
- Activités de la CALQ depuis le 26.10.2017
- Fonctionnement futur de la CALQ
- Adaptation de la charte
- Reconduction et renforcement du comité exécutif



## Une formule allégée et ouverte

- Moins de contraintes administratives et actions « à la demande »
- Accueillir des personnes en plus des associations
- Ne pas se retrouver sans appui !



## Partie « statutaire »

- Evènements intervenus dans le champ d'activité de la CALQ depuis le 26.10.2017
- Activités de la CALQ depuis le 26.10.2017
- Fonctionnement futur de la CALQ
- Adaptation de la charte
- Reconduction et renforcement du comité exécutif



## Partie « thématique »

### Les changements découlant de la nouvelle LATC

*Urs Zuppinger*

- 1. Où en sommes-nous aujourd'hui ?**
- 2. Quels changements ?**
- 3. Interrogations de la CALQ**

# CALQ



# LATC

## 1. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

- Avant le 01.09.2018 :
  - L'aménagement du territoire (AT) vaudois était régi par la **LATC du 04.12.1985**
  - Une loi qui a connu de **nombreuses révisions partielles.**

# CALQ



# LATC

- Pour la raison suivante la loi adoptée par le Grand Conseil le 01.09.2018 a la forme d'une dernière modification de la LATC de 1985:
- Les changements votés concernent **uniquement les articles consacrés à l'AT**
- Les articles consacrés au **droit de construire** n'ont pas été touchés. La **révision** de ces articles est actuellement **en cours**.
- Une fois que le Grand Conseil aura adopté cette deuxième partie de la révision, la LATC de 1985 sera abolie au profit d'une nouvelle loi

CALQ



LATC

## 2. Quels changements ?

PAS UNE RÉVOLUTION, MAIS DES  
MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES

a) Un texte de loi **plus clair**

Un non-professionnel peut enfin s'y retrouver

b) Des compétences **mieux définies**

# CALQ



# LATC

Deux exemples :

- Pour des **projets de plans importants**, la **démarche participative** est devenue **obligatoire**
- Les **plans directeurs** ont depuis le 01.09.2018 **« force obligatoire pour les autorités »**.



CALQ



LATC

## c) Une nouvelle philosophie

- Conséquence d'un **changement radical intervenue en 2013** au niveau fédéral :

**Avant 2013** la CONFÉDÉRATION était discrète en AT. **Depuis elle dicte le cadre.**

**Avant 2013** le PDcant ne jouait pas de rôle en pays de VD. Le mot d'ordre était :  
« DÉCENTRALISATION CONCENTRÉE ».

# CALQ



# LATC

Le message était : **soignons l'AT au niveau local !**  
d'où l'importance du plan directeur localisé (qui a disparu de la LATC du 01.09.2018).

**Depuis 2013 le PDcant est la BIBLE de l'AT** en pays de VD.

Il divise le territoire en deux:

- Les périmètres compact d'agglomération : **à densifier !**
- Le reste du territoire où il faut **protéger le paysage.**



**vaud**

Plan directeur cantonal  
Carte du 1:100'000  
www.pdc.vd.ch

Service de développement territorial (SDT)  
Département du territoire et de l'aménagement (DTA)

**Carte du  
Plan Directeur Cantonal (PDCn)**  
4<sup>e</sup> édition  
30 janvier 2018

**Légende**

Zone	Zone	Zone	Zone	Zone	Zone
Zone d'habitat dispersé	Zone d'habitat groupé	Zone d'habitat groupé à densité élevée	Zone d'habitat groupé à densité très élevée	Zone d'habitat groupé à densité ultra-élevée	Zone d'habitat groupé à densité maximale
Zone d'habitat groupé à densité faible	Zone d'habitat groupé à densité moyenne	Zone d'habitat groupé à densité élevée	Zone d'habitat groupé à densité très élevée	Zone d'habitat groupé à densité ultra-élevée	Zone d'habitat groupé à densité maximale
Zone d'habitat groupé à densité faible	Zone d'habitat groupé à densité moyenne	Zone d'habitat groupé à densité élevée	Zone d'habitat groupé à densité très élevée	Zone d'habitat groupé à densité ultra-élevée	Zone d'habitat groupé à densité maximale
Zone d'habitat groupé à densité faible	Zone d'habitat groupé à densité moyenne	Zone d'habitat groupé à densité élevée	Zone d'habitat groupé à densité très élevée	Zone d'habitat groupé à densité ultra-élevée	Zone d'habitat groupé à densité maximale

**Plan directeur cantonal - Zones d'habitat groupé**

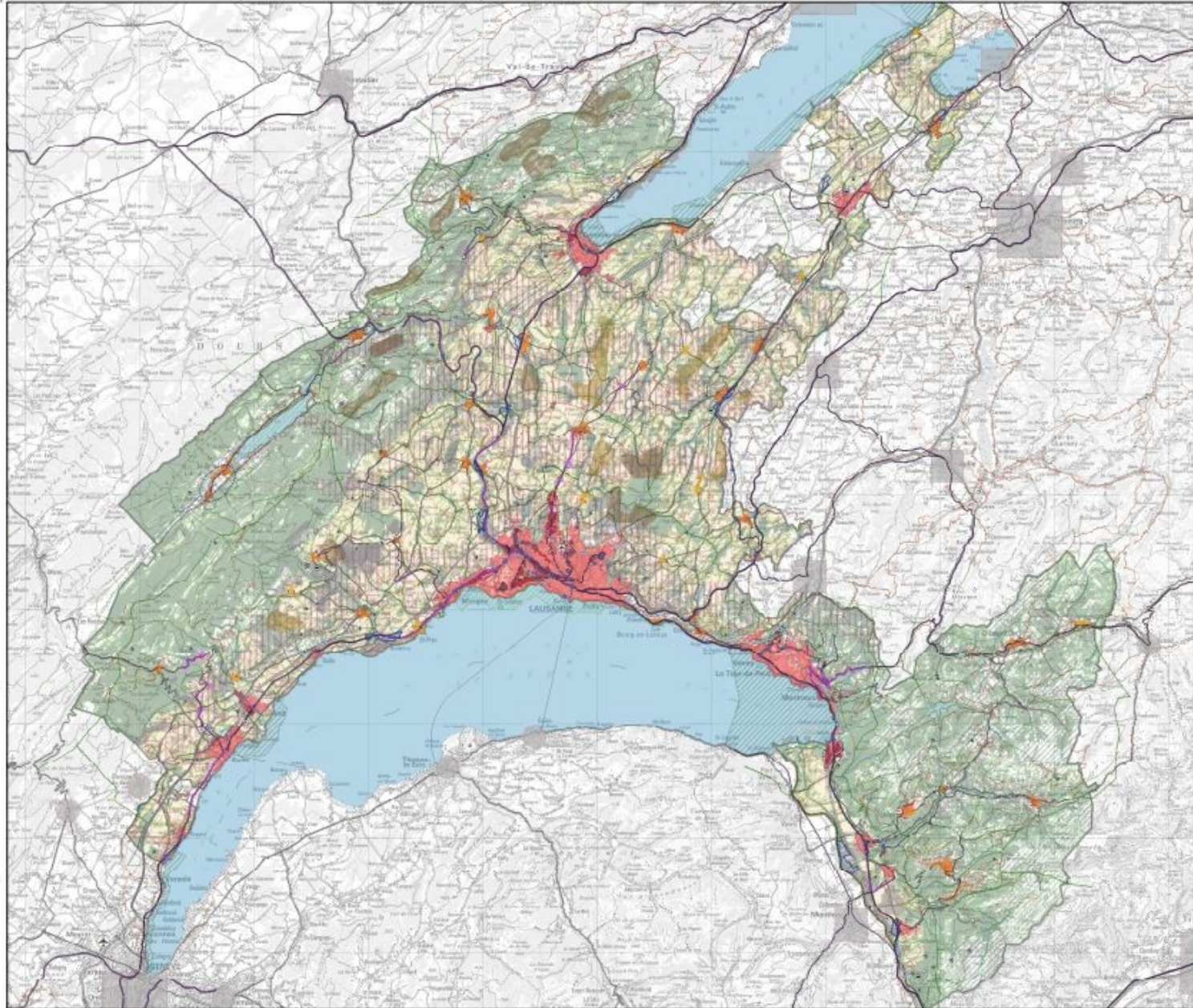
Le PDCn définit les zones d'habitat groupé (ZH) et les zones d'habitat dispersé (ZD) à l'échelle cantonale. Les zones d'habitat groupé sont destinées à accueillir la majorité de la population et des activités. Les zones d'habitat dispersé sont destinées à accueillir une population moins dense et des activités liées à l'agriculture, à la sylviculture ou à la pêche.

Les zones d'habitat groupé sont classées en cinq catégories de densité, allant de la densité faible à la densité maximale. Les zones d'habitat dispersé sont classées en deux catégories de densité, allant de la densité faible à la densité élevée.

**Plan directeur cantonal - Zones d'habitat groupé**

Le PDCn définit les zones d'habitat groupé (ZH) et les zones d'habitat dispersé (ZD) à l'échelle cantonale. Les zones d'habitat groupé sont destinées à accueillir la majorité de la population et des activités. Les zones d'habitat dispersé sont destinées à accueillir une population moins dense et des activités liées à l'agriculture, à la sylviculture ou à la pêche.

Les zones d'habitat groupé sont classées en cinq catégories de densité, allant de la densité faible à la densité maximale. Les zones d'habitat dispersé sont classées en deux catégories de densité, allant de la densité faible à la densité élevée.



**Un projet pour le canton**

**A. Gestion des infrastructures, mobilité et environnement**

**B. Aménagement urbain et zones**

**C. Développement urbain et densité**

**D. Infrastructures de transport**

**E. Développement urbain et zones**

**F. Aménagement urbain et densité**



## d) Des changements de détail au conséquences importantes :

- Les communes situées dans un périmètre compact d'agglo. ou qualifiées de centres cantonaux ou régionaux par le PDcant ont l'**obligation** d'établir un plan directeur communal ou intercommunal.
- Le plan directeur intercommunal comporte
  - une **partie stratégique** adoptée par les **Conseils communaux** concernés,
  - une **partie opérationnelle** relevant de la **seule compétence municipale**.

# CALQ



# LATC

- Dans les périmètres d'agglomération les plans directeurs intercommunaux sont établis de concert **entre l'Etat et les municipalités**
- En ce qui concerne les plans d'affectation, les **notions** et les **méthodes** sont fixées par le **Conseil d'Etat**
- La procédure d'élaboration d'un plan d'affectation a été **complexifiée** sur le plan administratif

# CALQ



# LATC

- Les mesures pour dissuader la **thésaurisation de terrains à bâtir** ont été renforcées.
- La **compensation de la plus-value** (obligatoire selon le droit fédéral depuis 1980) a été instaurée.
- L'aménagement communal peut désormais bénéficier de **subventions ou aides à fond perdu cantonales**.

CALQ



Eaux usées

## Partie « thématique »

**Problématique des eaux usées  
dans l'Ouest lausannois**

*Daniel Desponds*



## Discussion sur les problèmes de réchauffement climatique avec la densification

La densification représente trop souvent du bétonnage intensif au détriment d'espaces verts pour absorber l'énergie et contribuer au sentiment de fraîcheur en été.





## Discussion sur les problèmes de réchauffement climatique avec la densification

### Références :

- <https://www.are.admin.ch/are/fr/home.html>
- <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home.html>
- [http://www.occc.ch/index\\_f.html](http://www.occc.ch/index_f.html)
- <https://www.cahiers-techniques-batiment.fr/article/quand-la-ville-etouffe.41291>

CALQ



**Merci pour votre présence**

**Notre caisse se porte bien,  
pas besoin de collecte !**